

un péché d'injustice, puisque par l'ébriété, qui est ici une sorte de moyen violent, on empêche l'exercice légitime du droit de vote. Donc trente enivremens et trente injustices graves: en tout soixante fautes graves! Et cela dans une seule nuit!

Ad quartum. — Même solution que la première, au fond, et pour les mêmes raisons ou à peu près. Ici on ne s'empare pas du vote des autres, il est vrai; mais par la ruse on le rend nul: injustice et désordre social.

Ad quintum. — En matière d'élection, vendre directement sa conscience, consiste à s'engager, après promesse ou réception d'une valeur quelconque, à voter pour le parti de l'acheteur contrairement aux dictées de sa conscience. Voici un animal qui vaut \$20.00. Un agent électoral dit au propriétaire: "Si tu veux me le vendre, je vais te donner \$40.00." L'affaire est bâclée, et le vendeur se dit: "Je ne suis pas de son opinion en politique, mais il faudra tout de même que je dépose mon bulletin en faveur de son candidat." Il nous semble bien que nous avons là un cas de vente indirecte. Le marché s'est fait sur l'animal, mais indirectement l'électeur a trafiqué de son jugement et de sa conscience.

Remarquons toutefois que très souvent les opinions politiques sont peu raisonnées: c'est affaire d'amitié personnelle, de tradition familiale, de sentimentalité plus ou moins vague. Si tel parti présenté tel programme, on l'applaudit; s'il présentait le programme contraire, on l'applaudirait avec la même conviction. On approuve telle idée moins parce qu'elle paraît juste qu'à cause des couleurs du parti qui la propose et qui la trahira peut-être demain. En somme beaucoup de gens en vendant leur opinion politique vendent bien peu de leur conscience.

Quant à ceux qui n'ont pas d'opinion du tout et qui donnent leur vote au plus offrant, ils ont tort de ne pas agir plus raisonnablement; mais peut-on parler de vente de conscience dans leur cas? Leur faute ne nous paraît pas mériter cette étiquette. C'est le trafic d'un vote sans plus. Cependant si vous tenez à l'étiquette, vous aurez là une vente directe du vote et une deuxième espèce de vente indirecte de la conscience.



"UNE GRANDE AME ET UNE GRANDE OEUVRE"

Sous ce titre, M. l'abbé Arsène Goyette, du diocèse de Sherbrooke, a publié récemment l'histoire de la Soeur Léonie et de sa fondation de l'Institut des Petites Soeurs de la Sainte-Famille. En voici un résumé dû à la plume d'un confrère et publié dans le Devoir:

Acadienne par la naissance, Alodie Paradis (la future Soeur